

Projet Euromountains.net – Thème 3
INTERREG III C



Le Nærøyfjord (Photo : © Verdsarv)

La défense et la gestion de l'espace rural fragile, des paysages et des ressources naturelles en zone de montagne

Étude de cas en Sogn og Fjordane, Norvège :
Projet pastoral pour animaux domestiques en zone protégée

Date : 01.11.2006 (Version finale)



Projet cofinancé par l'Union européenne



Gouverneur du Comté de Sogn og Fjordane

Adresse : Statens hus Sogn og Fjordane, Njøsavegen 2, 6863 Leikanger
Internet : www.Fylkesmannen.no/sfj courriel : post@fmsf.no



Conseil du comté de Sogn og Fjordane

Adresse : Fylkeshuset, Askedalen 2, 6863 Leikanger
Internet : www.sfj.no courriel : postmottak.sentraladm@sfj.no

Descriptif d'étude de cas en Sogn og Fjordane (Norvège) :

Projet pastoral pour animaux domestiques en zone protégée

Table des matières

	page
1 Descriptif de la zone d'étude	3
Situation géographique	3
1.1 Environnement géographique	5
1.2 Dynamique socioéconomique	5
1.3 Traits spécifiques de la zone en terme paysager et de ressource naturelle	5
1.4 Organisation et zonage politique	6
2 Formulaire de description de la ressource	7
2.1 Descriptif de la ressource	7
2.2 Liens unissant la ressource au territoire	7
3 Formulaire de description de projet	9
3.1 Le projet	9
3.2 Teneur du projet	11
4 Contexte politique et interventions publiques	12
4.1 Cadre politique pertinent pour le projet	12
4.2 Données financières	12
4.3 Type de soutien	15
5 Coopération et partenariat privé-public	16
5.1 Coopération avec les acteurs de terrain	16
5.2 Gouvernance, mécanisme décisionnel	16
5.3 Aspects novateurs	16
6 Evaluation des résultats locaux de l'activité	17
6.1 Efficacité du projet	17
6.2 Argumentaire de réussite / d'échec	17
6.3 Défis	18
Annexe 1 Matrice de synthèse d'évaluation d'étude de cas	19
Annexe 2 Caractérisation de l'organisation des autorités territoriales ...	20
Annexe 3 Caractérisation de la hiérarchie des autorités et conseils territoriaux	21

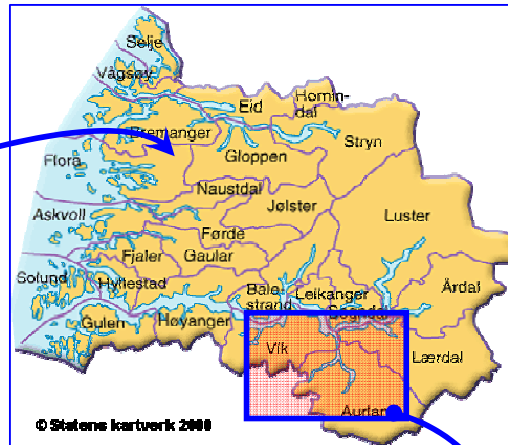
1 – Descriptif de la zone d'étude

Situation géographique

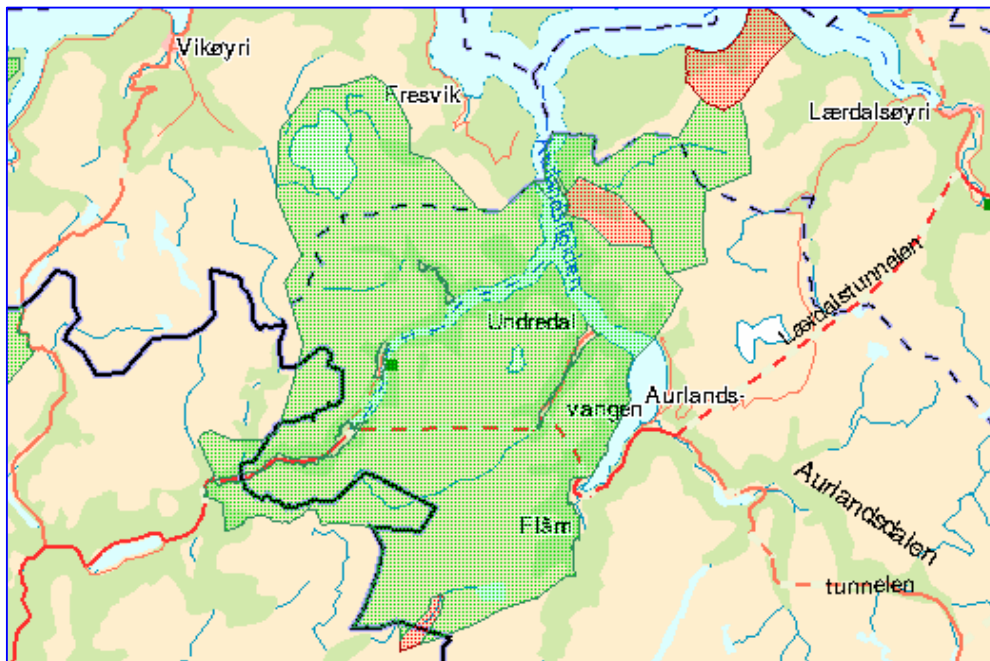
Norvège :

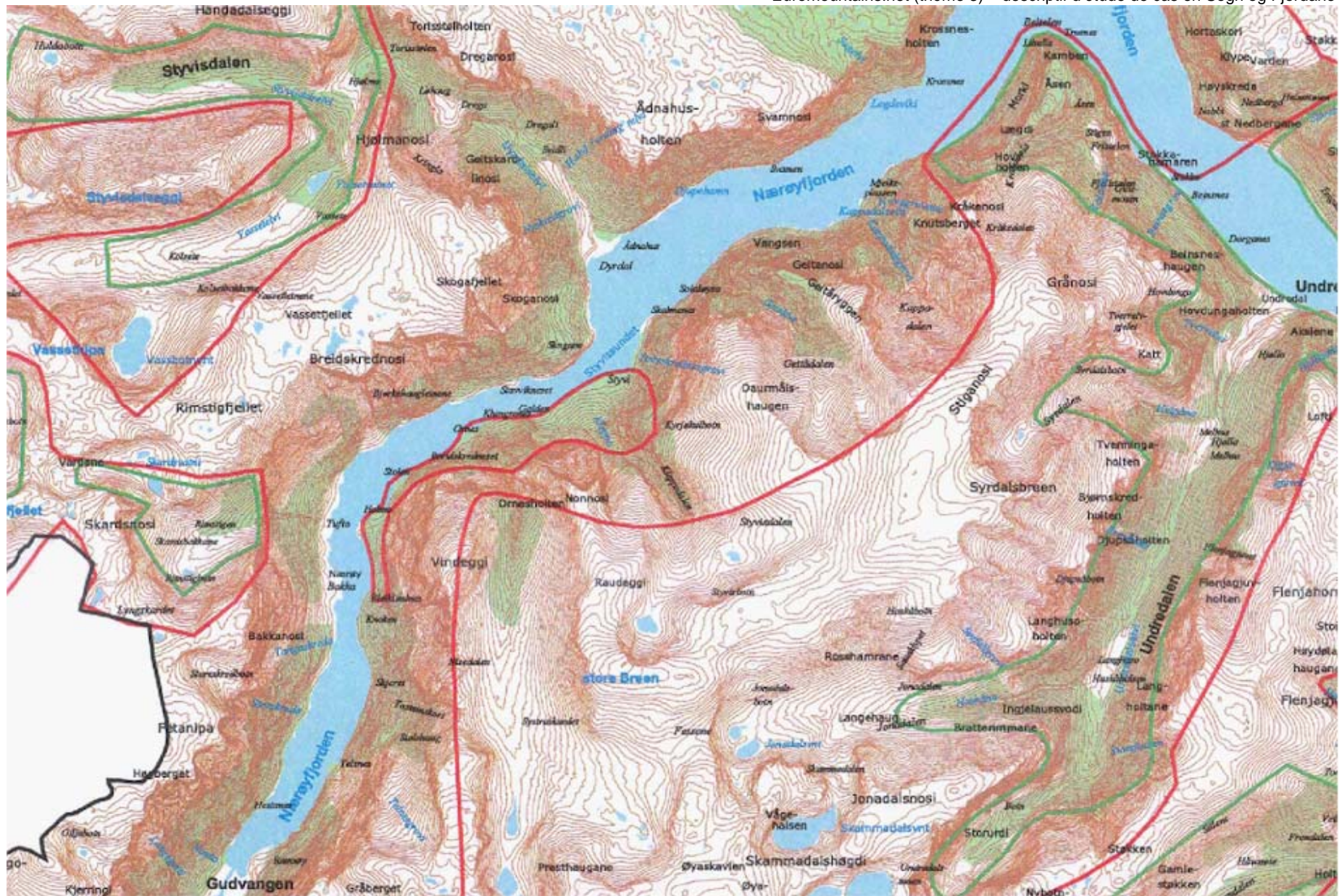


Sogn og Fjordane/Aurland :



Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden :





Zones pastorales et pâturages de qualité dans la zone de Nærøyfjord  : pâturages limites  : pâtures de qualité

1.1 Environnement géographique

Superficie : 1 448 000 ha.

Principalement en zone de montagne (97 % du territoire situé à une altitude supérieure à 330 m).

Zones climatiques : 4-8 dans la nomenclature scandinave, où la zone 8 correspond à l'étage alpin.

Températures et pluviométrie

Température moyenne mensuelle en °C (1961-1990)

jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	annuel
-4	-3	0,4	4,5	10	14	15	14	9,7	6,6	1,1	-2	6

Précipitations mensuelles moyennes en mm (1961-1990)

jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	annuel
164	111	128	61	72	103	115	153	234	239	187	199	1 766

1.2 Dynamique socioéconomique

Population : 1 733 hab. au 01 janvier 2006, dont 851 femmes et 882 hommes.

Densité de population : 1,2 hab./km² (Comté de Sogn og Fjordane : 5 hab./km², Norvège : 14 hab./km²).

La démographie de la municipalité d'Aurland est assez stable, quoique légèrement déclinante (perte de 26 habitants depuis 1991). Certaines petites communautés connaissent un déclin démographique plus important. Une petite communauté (Dyrdal) s'est entièrement dépeuplée depuis 1991.

Pourcentage de la population active par secteur d'activité : 74 % des personnes âgées de 16 à 74 ans ont un emploi (Données statistiques de 2004). Ces emplois se répartissent comme suit :

Activités	Nombre d'emplois	Pourcentage
Agriculture, chasse et sylviculture	73	8,6 %
Industrie manufacturière et minière	39	4,6 %
Fourniture d'électricité, de gaz et d'eau	64	7,6 %
Construction	42	5,0 %
Commerce de gros et de détail, horeca	176	20,9 %
Transport, entrepôts et communications	50	5,9 %
Immobilier, location et activité économique	36	4,3 %
Administration publique et défense, éducation, santé, etc.	362	42,9 %
Autres	2	0,2 %
Total	844	100,0 %

1.3 Traits spécifiques de la zone en termes paysager et de ressource naturelle

La Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden occupe une superficie de 57 600 ha, dont 2 900 ha d'étendues d'eau de mer (zone de fjord). La quasi-totalité est située dans les zones de haute montagne entourant le Nærøyfjord de renommée mondiale. La zone paysagère protégée a été créée par un Arrêté royal de 2002 après une procédure approfondie d'élaboration du texte et d'auditions auxquelles ont participé les propriétaires fonciers, les municipalités, les associations locales et les pouvoirs publics.

Les raisons et l'objectif de la création de la zone paysagère protégée se fondent principalement sur des atouts paysagers spécifiques. Elle offre en effet des exemples exceptionnels de relief façonné par l'eau et la glace et un paysage original présentant des traits géomorphologiques distinctifs. La géologie et l'érosion toujours actives ont permis des processus écologiques et biologiques donnant naissance à une grande diversité botanique et à une faune des plus riches. A quoi s'ajoutent un paysage culturel superbe et jusqu'ici bien entretenu de prairies, de parcours herbeux et de fermes d'estive.

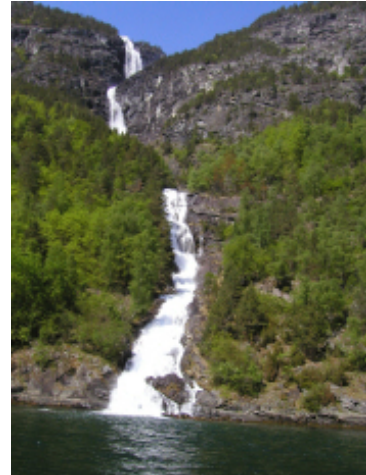
L'étroit Nærøyfjord est parcouru par une bonne vingtaine de chutes d'eau dont la plus spectaculaire, le Kjelfossen, présente un dénivelé de 850 m. La zone, au paysage de fjord le plus extrême, le plus spectaculaire et le plus magnifique du monde, constitue un patrimoine d'une beauté naturelle et d'une valeur esthétique exceptionnelles.

Ressources naturelles :

La ressource naturelle la plus importante de la zone tient à ses paysages et à la nature elle-même ; une ressource qui croît en importance et en valeur au rythme du développement de l'industrie touristique. Le site doit à sa beauté de compter parmi les lieux les plus visités des pays nordiques.

Récemment encore, l'agriculture constituait la première source de revenus mais le nombre d'exploitations a fortement baissé ces dix à quinze dernières années. Dans les collines et vallées, les zones boisées prennent de l'extension mais les zones d'exploitation de bois d'œuvre sont rares. Toutefois, les ressources sylvicoles pourraient gagner en importance avec l'augmentation de la demande bioénergétique. Les rivières et grands ruisseaux se prêtent également depuis longtemps à la pêche au saumon.

Les nombreux ruisseaux et chutes d'eau qui dévalent les pentes constituent une ressource hydroélectrique potentielle mais bien peu sont susceptibles d'exploitation – voire aucune – étant donné les restrictions liées au statut de la zone paysagère protégée. Les montagnes et rochers de la zone contiennent des gisements importants d'anorthosite et quelques-uns sont exploités dans la région de Gudvangen. Ce minerai constituera en effet une matière première de rechange pour la production d'aluminium lorsque les réserves mondiales de bauxite seront épuisées.



Cascade de Sagelvi (photo : Trond Aalstad)

Défis locaux :

Du point de vue du projet, les principaux défis locaux concernent la baisse continue de l'activité agricole, la pression du tourisme de masse et, dans une certaine mesure, les changements climatiques. Depuis 1995, le nombre d'exploitations agricoles en activité dans la municipalité d'Aurland a diminué de 30 %. Même si la majeure partie des terres cultivées sont toujours exploitées et entretenues, une bonne part sont marginalisées et présentent un risque d'abandon pur et simple. Buissons et arbres envahissent de plus en plus rapidement ce qui était encore récemment des champs et des pâturages ouverts.

Chaque été, Nærøyfjorden accueille de plus en plus de paquebots et plus de 500 000 touristes traversent la zone chaque année. Si le développement du tourisme est le bienvenu – le secteur bénéficie d'ailleurs du soutien des autorités car il contribue à la diversification de l'activité économique de la zone –, il aggrave la pression sur les terres et contredit donc jusqu'à un certain point l'objet et le raisonnement qui sous-tendent la création de la zone paysagère protégée.

Le réchauffement global, avec ses hivers plus courts et ses étés plus longs, entraîne un allongement de la période de végétation et une augmentation des températures moyennes. L'un des effets de ces changements concerne le relèvement de la limite de végétation arborée : la forêt recouvre désormais d'anciennes zones de pâturage.

1.4 Organisation et zonage politique

Les autorités territoriales couvrant la zone d'étude sont :

- La municipalité du comté de Sogn og Fjordane (NUTS 2) ;
- Le Gouverneur du comté de Sogn og Fjordane (NUTS 2) ;
- La municipalité d'Aurland (NUTS 4) ;
- La municipalité de Vik (NUTS 4).

Outre les collectivités territoriales, l'Etat (NUTS 1) est également acteur puisque c'est le Ministère de l'environnement qui a créé la zone paysagère protégée.

2 – Formulaire de description de la ressource

2.1 Descriptif de la ressource

La zone est dominée par le célèbre Nærøyfjord – le bras le plus spectaculaire du Sognefjord –, avec son paysage culturel unique, ses bâtiments historiques et ses témoignages du passé. L'un des traits distinctifs du Nærøyfjord tient à l'absence quasi-totale d'empiètement technique moderne ainsi qu'à la diversité des paysages culturels côtiers. Long de 17 km, le Nærøyfjord est le fjord le plus étroit du monde : large d'à peine 250 m à son point le plus étroit, il est flanqué de montagnes culminant à 1 800 m au-dessus de ses eaux tranquilles. Depuis 2005, le Nærøyfjord est le premier monument naturel norvégien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Principaux atouts qualitatifs de la ressource

Les statuts de la Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden donnent la description suivante de la zone : *Paysage varié. Continuité et contrastes profonds entre le niveau de la mer et les zones de montagne. Qualité paysagère spécifique et grande diversité de formations géomorphologiques, de dépôts glaciaires et fluviaux, floristique et faunistique et d'histoire culturelle. Sites culturels : habitat de l'âge de pierre, traces de fonte du fer, de fabrication de charbon de bois, d'anciens chemins et de fosses et pièges à animaux. Topographie : vallées profondes, escarpements abrupts et crêtes étroites. La majeure partie de la zone est vierge de grands développements infrastructurels.*

Propriété et gestion

Le foncier de la Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden est quasi-exclusivement privé. Seule une toute petite partie de la zone, représentant environ 1 % de sa superficie, est propriété de l'Etat. Jusqu'ici, la responsabilité des zones paysagères incombe aux gouverneurs de comté mais les municipalités qui souhaitent la reprendre en ont la possibilité.

2.2 Liens unissant la ressource au territoire

La défense de l'environnement a pour objet de protéger les espèces menacées et leur habitat et de préserver la biodiversité pour les générations à venir. Conserver les milieux uniques et préservés au bénéfice des générations futures est une préoccupation nationale et internationale. La protection de l'environnement fait débat et est souvent sujette à controverse. Les communautés locales ont le sentiment que la réglementation empêche sur leur liberté économique et le processus législatif est souvent source de conflits d'intérêts entre les niveaux de pouvoir national et local.

Composante économique : Les statuts de la Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden n'imposent que peu de restrictions à l'activité agricole traditionnelle, y compris le pastoralisme des animaux domestiques. En tant que destination touristique, il est important pour la zone que les animaux soient visibles dans les pâturages qui bordent le Nærøyfjord et les vallées et montagnes avoisinantes. Un paysage culturel ouvert, activement exploité et bien géré accroît l'attrait touristique de la zone et de la municipalité d'Aurland. L'activité agricole et pastorale dans les collines est importante pour la gestion de la nature et la préservation des traits originaux et exotiques de la zone.

Composante sociale : Il est important pour l'avenir de l'activité agricole que les exploitants soient autorisés à poursuivre la valorisation de la zone par l'estive du cheptel. De même, les animaux en prairie dans la zone constituent un facteur environnemental important pour les communautés locales. La zone possède une longue tradition d'élevage et la présence des animaux en prairie fait partie intégrante du paysage culturel et ajoute à la prospérité et au bien-être des populations locales et des visiteurs.

Composante environnementale : La création de la Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden se justifiait par la beauté et l'originalité de son cadre naturel. En outre, son paysage culturel bien entretenu et bien géré a été pour beaucoup dans la décision de la protéger par un statut spécial. Le maintien de l'activité pastorale est une condition *sine qua non* de la préservation de la zone et de sa conservation dans l'état et l'apparence qui étaient les siennes au moment de son classement.

Le projet pastoral apportera un soutien économique accru aux agriculteurs qui pratiquent le pastoralisme dans la zone protégée. Il y aura ainsi plus de chances qu'ils maintiennent leurs schémas pastoraux traditionnels et continuent de pratiquer le pastoralisme comme activité principale. Ainsi, les animaux en pâture contribueront à la préservation du paysage culturel et des valeurs naturelles de la zone.

Composante culturelle : L'activité humaine caractérisée par une maîtrise et une exploitation durable des ressources naturelles est établie dans la zone depuis des générations. Les preuves en sont visibles non seulement dans le paysage cultural lui-même mais aussi dans les nombreux vestiges d'activités humaines passées qui y ont été découverts. La poursuite de l'activité agricole, y compris le pastoralisme en pâtures isolées, maintiendra l'impression d'une ruralité vivante et préservera l'identité locale de la population.

Composante politique : La Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden a été créée par Arrêté royal en 2002 après un long processus politique engagé avec l'adoption du Rapport n°62 du Storting 1991-1992 (Livre blanc du Parlement). Le Gouverneur du comté de Sogn og Fjordane était chargé du dossier au nom du Ministère de l'environnement. La procédure prévoyait non seulement la collecte et la compilation de toutes les données pertinentes concernant la zone mais aussi une concertation et des réunions et débats approfondis avec les municipalités et les propriétaires fonciers potentiellement concernés par la décision de protéger la zone paysagère.



La ferme Stigen, nichée sur une falaise à l'aplomb du Nærøyfjord
(Photo : Trond Aalstad)

3 – Formulaire de description de projet

3.1 Le projet

Descriptif du projet. Cette étude de cas visait à déterminer les effets potentiels de l'introduction de nouvelles mesures régionales de soutien économique aux exploitants agricoles en Sogn og Fjordane, et plus particulièrement la mise en place de mesures de soutien économique aux éleveurs qui pratiquent le pastoralisme en zone protégée. Les aides ont été introduites pour encourager le pastoralisme en tant qu'outil de gestion active de préservation du paysage culturel et des ressources naturelles de ces zones d'intérêt national.

Pour être éligibles à ces aides, les animaux doivent estiver au moins huit semaines dans la zone paysagère protégée ou à l'intérieur du parc national de Sogn og Fjordane et plus spécifiquement dans des parties de ceux-ci où la préservation du paysage culturel constitue un objectif spécifique de protection. Pour stimuler l'agriculture, les aides sont octroyées par animal à leur propriétaire, même si ce dernier est seulement locataire de la zone pâturée. Les aides sont versées pour tous les animaux en pâture : bovins, chevaux, moutons, agneaux, chèvres, chevreaux et chevrettes. Le montant de ces aides correspond à deux taux : le premier pour les bovins et les chevaux, le second, d'un montant inférieur, pour les ovins et caprins. Le projet de soutien au pastoralisme en zone protégée en Sogn og Fjordane est désormais en place dans cinq zones protégées. Pour cette étude de cas, nous avons choisi d'étudier l'introduction de ce mécanisme économique dans la seule Zone paysagère protégée de Nærøyfjord.

Historique du projet. En Norvège, les exploitants agricoles bénéficient d'un soutien économique considérable de la part du gouvernement.

Pour ce dernier, les objectifs importants poursuivis sont la stimulation de l'activité économique et le peuplement de tout le territoire national et en particulier des zones économiquement faibles, et la défense de la qualité de l'environnement.

Au total, le gouvernement norvégien consacre annuellement quelque NOK 12 milliards à divers mécanismes d'aide aux agriculteurs. Chaque année, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation négocie un accord-cadre avec les associations d'agriculteurs. Cet accord concerne l'administration des terres, l'agriculture et la sylviculture, l'élevage, etc., y compris le lancement de nouvelles initiatives dans le domaine agricole.

En préalable à l'obtention d'une aide économique au titre de l'Accord-cadre agricole, toute exploitation doit se prévaloir d'un chiffre d'affaires annuel d'au moins NOK 30 000. Les aides sont accordées à l'échelon national selon des règles qui s'appliquent sur le tout le territoire. Toutefois, le pays est divisé en zones géographiques en fonction du climat, de l'altitude, du relief, etc. Les taux applicables aux différents types de subsides et d'aides varient selon les zones.

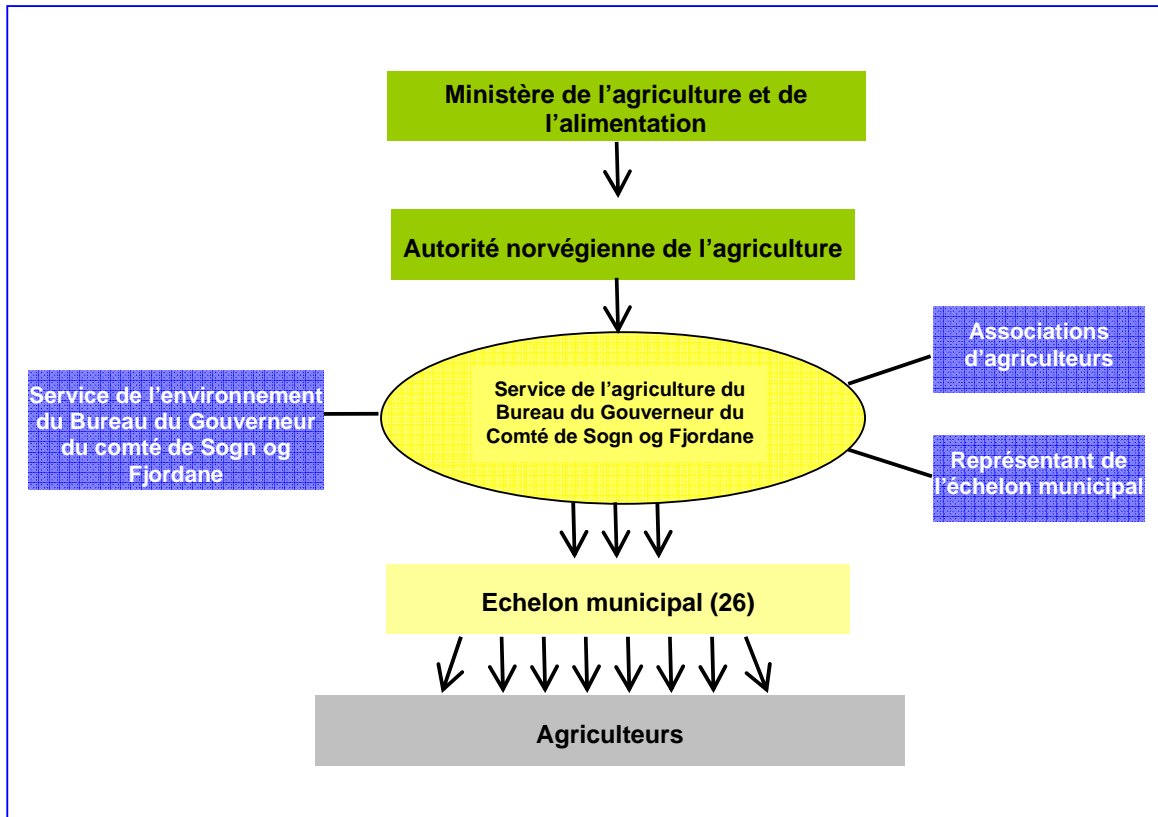
La négociation de l'Accord-cadre agricole pour 2005 a débouché sur certains changements dans la gestion des aides agricoles avec l'adoption du Programme environnemental régional (PER), dans le cadre duquel une partie des aides publiques sont administrées et distribuées par les comtés. Cette réforme visait notamment à permettre une certaine différenciation locale et une adaptation aux conditions et défis spécifiques à chaque comté. Le Règlement du programme est défini, par chaque comté, au sein d'un conseil réunissant des représentants des associations d'agriculteurs et des municipalités du comté sous la houlette du Gouverneur de comté. L'objectif premier du PER est de renforcer la prise en compte de l'environnement dans le secteur primaire et de donner une visibilité accrue aux questions liées à l'environnement. Les aides disponibles au titre du PER sont limitées aux activités qui ont un effet positif sur la gestion et la conservation du paysage culturel et/ou contribuent à une réduction de la pollution liée à l'agriculture.

Le Règlement du PER de Sogn og Fjordane met particulièrement l'accent sur le paysage culturel. Son objectif principal est de préserver et de développer le paysage culturel original et ouvert de Sogn og Fjordane. Les aides suivantes sont éligibles au titre du programme :

- aides à la production de lait en pâturages estivaux de montagne (alpages) ;
- aides à la gestion des prairies déclives (gradient de pente égal ou supérieur à 1 :5) ;
- aides au pastoralisme en prairies isolées ;
- aides à la conversion des champs cultivés en pâturages ;
- aides par ovin ou caprin en pâture toute l'année ;
- aides au pastoralisme en zone protégée ;
- aides aux monuments culturels automatiquement protégés ;
- aides à l'entretien des murets en pierre ;
- aides à l'ébranchage des essences cultivées ;
- aides aux prés et pâtures de grande diversité botanique ;
- aides aux groupements pastoraux.

L'étude de cas menée en Sogn og Fjordane se concentre sur les *aides au pastoralisme en zone protégée* et sa couverture se limite à La Zone paysagère protégée de Nærøyfjord.

Acteurs clés du projet. Il s'agit du Gouverneur du comté de Sogn og Fjordane, des municipalités d'Aurland et de Vik et des agriculteurs de la zone. Au Bureau du Gouverneur du comté, une équipe de 2 à 4 personnes se consacre à temps partiel au PER. A l'échelon municipal (26 municipalités sont situées dans le comté de Sogn og Fjordane), une personne est affectée au PER, également à temps partiel. Quelque 35 agriculteurs pratiquent le pastoralisme dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjord et sont donc partiellement concernés par l'étude. En tout, ce sont donc 30 personnes qui s'investissent professionnellement dans le PER en Sogn og Fjordane et six personnes qui, à temps partiel, sont impliquées dans le mécanisme d'aides au pastoralisme dans la zone paysagère protégée de Nærøyfjord.



Acteurs clés du PER (Programme environnemental régional) en Sogn og Fjordane

Difficultés. Au stade de l'élaboration du Règlement du Programme environnemental régional en Sogn og Fjordane, un grand nombre d'organismes et de personnes de tous horizons ont été invités à soumettre leurs commentaires. Les associations d'agriculteurs et certaines municipalités étaient assez critiques vis-à-vis de la proposition visant à inclure au programme des aides au pastoralisme en zone protégée. Elles affirmaient que lorsque le Ministère de l'environnement décide de protéger une nouvelle zone, il devrait également affecter des fonds à sa gestion, arguant que si les aides économiques sont utiles, mobiliser pour ce faire les subsides disponibles au titre de l'Accord-cadre agricole détourne des fonds destinés à appuyer l'agriculture. Le Gouverneur du comté a interpellé le Ministère de l'environnement sur ce thème afin d'obtenir son intervention à concurrence de la moitié des aides affectées au pastoralisme en zone protégée. La réponse du Ministère de l'environnement a été négative ; il a refusé de débloquer le moindre montant à cette fin.

Atouts contextuels. La population locale s'investit dans le projet par le biais des agriculteurs qui maintiennent des animaux en pâture dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjord. Ces derniers apprécient ces aides qui non seulement stimulent le maintien de l'agriculture et du pastoralisme dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjord mais pourraient aussi à l'avenir amener un accroissement du cheptel en pâture dans la zone. Les animaux en pâture sont importants pour préserver l'ouverture du paysage culturel et prendre soin des valeurs de la zone protégée.

Un paysage culturel ouvert et bien entretenu est considéré comme un atout important pour la promotion du tourisme. Si le comté de Sogn og Fjordane – et plus généralement toute la Norvège occidentale – jouissent d'une grande notoriété touristique internationale, il le doit principalement au caractère spectaculaire de son environnement naturel et à ses magnifiques paysages que l'agriculture participe à entretenir et à ouvrir grâce au pastoralisme.

Ce constat est apparu clairement à la lumière de la décision du National Geographic, dans son Tableau de bord 2004 des destinations touristiques, d'attribuer aux fjords norvégiens la meilleure note possible, accompagnée du commentaire suivant : « *Cette contrée est une merveille de culture traditionnelle vivante et de splendides paysages éloignés des foules. Je suis très satisfait de la gestion de cette destination. Excellente qualité environnementale, la population locale s'investit de manière toute naturelle. Très bien.* »

3.2 Teneur du projet

Objectifs généraux :

L'objectif principal du projet pastoral est d'encourager le pastoralisme dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjord afin d'en préserver le paysage culturel (dans la mesure du possible, maintenir la zone dans l'état et l'apparence qui étaient les siennes au moment de son classement).

Objectif subsidiaire : Etudier le projet pastoral pour animaux domestiques en zone protégée et l'impact de ses mécanismes sur l'exploitation et la gestion durable des zones protégées.

Ferme Styvi à
Nærøyfjord



4 – Contexte politique et interventions publiques

4.1 Cadre politique pertinent pour le projet

Niveau de l'Union européenne : Pas applicable à ce projet.

Niveau national (Etat) :

Les statuts de la Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden. Les statuts de la zone de conservation en restreignent dans une certaine mesure l'exploitation. Dans un paysage protégé, aucune mesure ne peut être prise qui serait susceptible d'en modifier profondément la nature ou le caractère. Des restrictions pèsent par exemple sur l'utilisation de véhicules à moteur en dehors de la voie publique ainsi que sur le survol de la zone et la navigation sur ses étendues d'eau. Les statuts autorisent les activités agricoles, y compris le pastoralisme (mise en pâture d'animaux domestiques).

L'Accord-cadre agricole. Chaque année, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation négocie un Accord-cadre avec les associations d'agriculteurs. Cet accord concerne l'administration des terres, l'agriculture et la sylviculture, l'élevage, etc., y compris le lancement de nouvelles initiatives dans le domaine agricole. Le Programme environnemental régional est financé au titre de l'Accord-cadre agricole et les montants y affectés sont susceptibles de fluctuer en fonction des résultats des négociations annuelles.

Niveau territorial (régions et municipalités) :

Le Programme environnemental régional (PER) : Le Règlement du programme est défini au sein de chaque comté au niveau d'un conseil réunissant des représentants des associations d'agriculteurs et des municipalités du comté sous la houlette de son Gouverneur. Ce dernier est en charge du Programme mais les agriculteurs déposent leur dossier de candidature auprès des municipalités qui sont également responsables de leur approbation. Le conseil se réunit deux à trois fois par an pour débattre du rapport annuel, amender les statuts si nécessaires, fixer ou modifier le niveau des aides à diverses activités, etc.

Initiatives pilotes : Le Projet pastoral en tant que tel peut être considéré comme une initiative pilote puisqu'il s'agit de la première du genre en Norvège. Promouvoir le pastoralisme en zone protégée via des aides aux agriculteurs est en effet une initiative novatrice.

4.2 Données financières

Nombre d'animaux concernés dans la zone couverte par le Projet pastoral. Les dossiers de candidature aux aides du PER de l'année dernière permettent de se faire une idée précise du nombre d'animaux en pâture dans la zone. Il atteignait 4 334 têtes en 2005. Le tableau ci-dessous en illustre la répartition par espèce.

Municipalité	Nombre d'agriculteurs	Ovins (brebis/agneaux)	Caprins (adultes/chevreaux)	Bovins	Chevaux	Total
Aurland	22	1 443	1 046	51	4	2 544
Vik	13	1 762	0	28	0	1 803
Total	35	3 205	1 046	79	4	4 334

Subsides annuels. Le montant total des subsides aux éleveurs qui pratiquent le pastoralisme en zone paysagère protégée résulte de l'addition de diverses aides auxquelles les agriculteurs sont éligibles, à commencer par une aide nationale généralisée à tous les exploitants agricoles qui pratiquent le pastoralisme en prairies isolées. A celle-ci s'ajoutent des subsides complémentaires au titre de l'Accord-cadre agricole 2005 visant à encourager les agriculteurs à exploiter davantage les ressources pastorales des prairies isolées. Cette aide complémentaire sera généralisée et distribuée à l'échelon national à partir de 2006.

Aux aides distribuées par l'Etat s'ajoutent celles du Programme environnemental régional de Sogn og Fjordane. Ce programme prévoit une aide généralisée à tous les agriculteurs qui pratiquent le pastoralisme en pâturages isolés. Une aide spéciale est en outre accordée à ceux qui le pratiquent dans les zones paysagères protégées du comté.

Le tableau ci-dessous présente le calcul du total des aides au pastoralisme versées aux agriculteurs dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden.

Type d'aide	Espèces animales	Nombre d'animaux	Taux (NOK)	Montant total des aides par espèce (NOK)
<u>Etat :</u>				
Aide généralisée	Ovins	3 205	84	269 220
	Caprins	1 046	84	87 864
	Bovins/chevaux	83	250	20 750
Total des aides nationales				377 834
<u>PER (comté) :</u>				
Aide généralisée (bétail adulte uniquement)	Ovins	1 233	20	24 660
	Caprins	523	20	10 460
	Bovins/chevaux	83	45	3 735
Aides complémentaires en zones protégées	Ovins	3 205	50	160 250
	Caprins	1 046	50	52 300
	Bovins/chevaux	83	100	8 300
Total des aides du PER :				259 705
Total (Etat + comté)				637 539

Estimation des coûts

Le projet n'est en place que depuis un an et aucun relevé fiable de ses coûts réels n'est donc encore disponible. Il est également difficile de détailler les coûts afférant exclusivement au Projet pastoral. Les agriculteurs pratiquent depuis bien longtemps l'estive en pâturages isolés dans les vallées et plateaux montagneux, zones qui font désormais partie de la zone paysagère protégée.

Les estimations de coûts sont donc réalisées à partir des données générales disponibles concernant les coûts inhérents au pastoralisme en prairies isolées. Les données financières relatives à quelques projets pastoraux menés précédemment dans les municipalités voisines d'Aurland ont en outre été collectées.

L'Institut norvégien de recherche en économie agricole (NILF) a établi qu'en Norvège occidentale, la gestion des animaux en pâture isolées demande entre une heure et une heure et demie de main-d'œuvre par ovine ou caprine et un peu plus par bovin. Partant d'un coût horaire de la main-d'œuvre estimé à NOK 150,00 sur base du salaire moyen, le NILF estime le coût de la main-d'œuvre à NOK 225,00 par animal.

Groupement pastoraux. Les chiffres du NILF sont assez proches de ceux des groupements d'agriculteurs pratiquant le pastoralisme dans la municipalité d'Aurland. Selon les données de ces groupements, en 2005, l'investissement en main-d'œuvre par animal durant la période d'estive a varié entre une heure et trois heures et demie. Etant donné le relief plus accidenté et plus escarpé de la Norvège occidentale, on peut considérer que l'investissement en main-d'œuvre par animal y est plus important que dans l'est du pays.

Programme pour le paysage culturel de la vallée d'Utladalen (municipalité d'Årdal). Ce programme, en place depuis plusieurs années, est dispositif polyvalent dont l'un des axes concerne un projet pastoral modeste par la superficie concernée (11,2 ha). L'autofinancement de ce projet varie entre 25 et 35 % du coût annuel. Les subsides du Gouverneur du comté atteignent donc en moyenne quelque 65 %percent, le reste étant apporté par une subvention de la municipalité.

Projet pastoral d'Undredal (municipalité d'Aurland) 1999-2002. Petit projet pastoral concernant 40 chèvres laitières. Le coût total est estimé à NOK 40 000. Les subsides du Gouverneur du comté se montent à NOK 3 000, soit une aide annuelle de NOK 75,00 par animal. Par conséquent, c'est l'aide par tête de ce projet qui permet les meilleures comparaisons avec l'aide annuelle complémentaire par animal accordée dans le cadre du projet pastoral étudié.

Projet pastoral trisannuel (2000-2002) de la vallée de Flâm (municipalité d'Aurland). Le projet était prévu sur quatre ans pour un budget total estimé à NOK 1,2 million. L'autofinancement est estimé à 50 %, tandis que la municipalité et le Gouverneur du comté ont apporté chacun la moitié des 50 % restants. Il s'agissait d'un projet multi-activités qui, outre le projet pastoral, portait également sur l'enclosure, le défrichage manuel et mécanique, etc. Le nombre d'animaux (caprins) concernés par le projet variait entre 90 et 160 selon les années.



Avant



Après une saison

Projet pastoral (2000-2002) de la vallée de Flåm

A l'issue du projet, c'est-à-dire après trois ans, le coût total du seul Projet pastoral se montait à NOK 383 300, financé comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les aides annuelles par animal ont atteint NOK 650. Ce dispositif peut être qualifié de projet de recherche accompagné d'un suivi rapproché et d'inspections quasi quotidiennes, ce qui explique son coût relativement élevé.

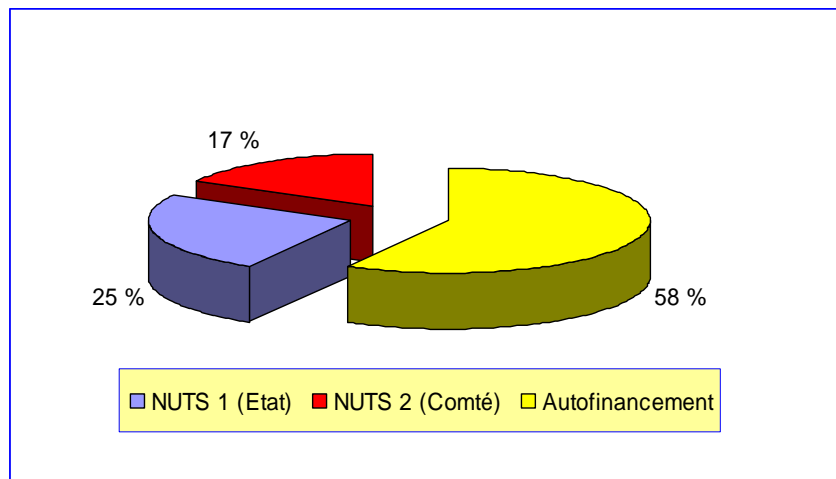
	Autorités territoriales						Autofinancement
	Europe	NUTS 1 (Etat)	NUTS 2 (Comté)	NUTS 3	NUTS 4	NUTS 5	
Montant (€)	0	0	28 772	0	4 050	0	15 696
Part (%)	0	0	59,30	0	8,35	0	33,35

Le Projet pastoral de la zone de conservation de Nærøyfjorden ne prévoit pas d'enclosures à l'exception de quelques clôtures déjà en place autour d'habitations et de champs cultivés. Les animaux sont en libre parcours et peuvent se déplacer assez librement sur les pentes des vallées et dans les zones de montagne. Toutefois, il est recommandé aux propriétaires d'inspecter leurs troupeaux au moins une fois par semaine, ce qu'ils font assez régulièrement. Selon les données du NILF et l'expérience acquise dans le cadre des projets pastoraux évoqués ci-dessus, on peut estimer le coût annuel du pastoralisme à NOK 300-350 par animal.

Coût annuel total. Partant d'un coût annuel par animal de NOK 350 et du nombre d'animaux en pâture en 2005 (4 334), on peut estimer le coût annuel total du projet à NOK 1 516 900 (€ 193 560).

Cofinancement externe (subsides) et autofinancement des coûts annuels

	Autorités territoriales						Autofinancement
	Europe	NUTS 1 (Etat)	NUTS 2 (Comté)	NUTS 3	NUTS 4	NUTS 5	
Montant (€)	0	47 827	32 874	0		0	112 859
Part (%)	0	24,71	16,98	0		0	58,31



4.3 Type de soutien

Actions concrètes soutenues. Conformément à l'objectif du programme, c'est-à-dire la pérennisation du pastoralisme dans la zone protégée, voire son développement, l'action soutenue portait sur un accompagnement de la gestion qualitative ainsi que, dans une certaine mesure, sur la structuration et la mobilisation des acteurs étant donné que les agriculteurs sont obligés de se constituer en groupements pastoraux pour bénéficier des aides disponibles au titre du programme.

Type d'intervention : prise en charge partielle des coûts opérationnels.

Bénéficiaires directs : les agriculteurs et leurs groupements. Les communautés locales bénéficient aussi indirectement du programme puisque qu'il injecte des liquidités dans l'économie locale.



Le mouton est les animaux les plus communs dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjorden



Un troupeau de chèvres sur les pâtures de montagne
Photo: Liv Astrid Nordheim Kusslid

5 – Méthodologie de mise en œuvre locale/régionale ou Coopération et partenariat privé-public

5.1 Coopération avec les acteurs de terrain

Organisation du projet. Le Programme environnemental régional (PER) a été lancé en lien avec l'Accord-cadre agricole de 2005 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a autorisé l'Autorité norvégienne de l'agriculture à superviser le Programme dans tous les comtés. Le Gouverneur de chaque comté est en charge du Programme mais les agriculteurs déposent leur dossier de candidature auprès des municipalités qui sont également chargées de l'approbation. En Sogn og Fjordane, le Gouverneur du comté est assisté d'un conseil qui rassemble des représentants des associations d'agriculteurs du comté et des municipalités.

5.2. Gouvernance, mécanisme décisionnel

Les subsides annuels attribués au Programme environnemental régional en Sogn og Fjordane se montent à quelque NOK 21 millions. Sur ce montant, environ NOK 850 000 sont destinés au pastoralisme dans cinq zones protégées sélectionnées, au rang lesquelles figure la Zone paysagère protégée de Nærøyfjord.

Les dossiers de demande d'aides au titre du PER sont déposés auprès des municipalités qui octroient ou non les subsides. Les recours contre les décisions des municipalités sont transmis pour examen au Gouverneur du comté qui a le pouvoir d'annuler la décision municipale.

5.3. Aspects novateurs

Le Projet pastoral existe grâce aux fonds du Programme environnemental régional de Sogn og Fjordane et se fonde sur les statuts de ce dernier. Le PER lui-même est un programme novateur en ce sens qu'il décentralise la gestion et la déclinaison locale des aides d'Etat à l'agriculture. Le Projet pastoral est novateur parce qu'il s'agit du premier du genre en Norvège. Le comté de Sogn og Fjordane est le premier à expérimenter un système d'aides annuelles aux agriculteurs visant à promouvoir le maintien du pastoralisme en zone protégée.

Les autres comtés norvégiens sont informés de la teneur du Programme environnemental régional de Sogn og Fjordane, y compris le dispositif de soutien au pastoralisme en zone protégée. Ce programme pourrait donc servir de modèle pour les autres comtés qui pourraient choisir de mettre en place des aides similaires s'ils le considèrent intéressant et pertinent.



La chèvre est un bon gardien du
paysage cultural
(Photo : Bjørn Harald Haugsvær)

6 – Evaluation des résultats locaux de l'activité

6.1 Efficacité du projet

Le Projet pastoral est opérationnel depuis 2005, date de lancement du Programme environnemental régional. Sa première tranche, prévue sur quatre ans, devrait se dérouler jusqu'à fin 2008. En ce qui concerne les agriculteurs, la première date butoir pour le dépôt des dossiers de demande d'aides au pastoralisme était le 20 août 2005. Les données collectées concernant l'année 2005 ont été traitées et sont disponibles depuis fin 2005. Les données concernant 2006 devraient être disponibles d'ici décembre. Etant donné que les chiffres ne concernent que la première année du programme, les données disponibles sont insuffisantes pour avancer la moindre évaluation réaliste des résultats du projet.

Nous nous sommes toutefois livrés à quelques projections et estimations de ce que l'on peut attendre du projet en termes de résultats. Les objectifs initiaux et les réalisations prévues sont repris dans le tableau ci-dessous.

Objectifs	Réponse
1) Maintenir le paysage culturel dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjord (ciblage de la préservation de la ressource naturelle)	Le projet contribuera certainement à la réalisation de cet objectif. Toutefois, on peut raisonnablement s'attendre à ce que ce dispositif soit insuffisant, à lui seul, pour le réaliser pleinement. La zone est trop étendue et le nombre d'animaux insuffisant pour que la pression pastorale suffise à endiguer l'envahissement des anciennes prairies par les broussailles et les arbres.
2) Incitation au pastoralisme dans la zone protégée (maintien de la qualité de la ressource)	Nous considérons cet objectif comme atteint si le nombre d'animaux en pâture augmente ou en tout cas se stabilise à son niveau d'avant la mise en œuvre du projet. En 2005, il y avait 4 334 animaux en pâture dans la zone, soit environ le même nombre que l'année précédente.
3) ...Impact du projet en termes d'exploitation et de gestion durable des zones protégées (renforcement du savoir-faire en termes de gestion des zones protégées)	Le pastoralisme est considéré comme une pratique respectueuse de l'environnement et plus efficace sur le plan des coûts que le débroussaillage mécanique ou le brûlis en ce qui concerne le maintien des espaces ouverts. S'il est bien suivi, le projet devrait contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de gestion durable des zones protégées.
4) Nombre d'activités touristiques indirectement liées à la ressource...	Le nombre de paquebots qui font escale dans le Nærøyfjord et le nombre de touristes de passage dans la zone ont battu tous les records en 2005. Cette croissance devrait se poursuivre ces prochaines années. Il est impossible de déterminer dans quelle mesure le projet contribue à cette évolution.

6.2 Argumentaire de réussite / d'échec

Arguments porteurs de réussite :

- Les agriculteurs locaux sont satisfaits du surcroît de soutien économique reçu. Les aides rendent le maintien du pastoralisme en zone protégée plus intéressant pour les éleveurs ;
- Une augmentation du nombre d'agriculteurs pratiquant le pastoralisme dans la zone protégée ou (de façon plus réaliste) du nombre d'animaux en pâture contribuerait au succès du projet ;
- La décentralisation de la gestion d'une partie au moins des aides agricoles était une condition préalable au lancement du projet, de même qu'une volonté affirmée d'adapter les approches en termes de soutien économique aux défis et aux exigences locales ;
- La participation des associations d'agriculteurs à l'élaboration du Programme environnemental régional, de même que le rôle qui leur a été accordé dans la gestion du programme, leur a permis de se l'approprier.

Arguments suggérant la possibilité d'un échec :

- Les subsides accordés dans le cadre du projet risquent de ne pas suffire. L'expérience issue d'autres projets pastoraux a montré qu'une aide par animal de NOK 50 dans un cas et de NOK 100 dans l'autre est peut-être trop modeste pour encourager les exploitants à stabiliser le nombre d'animaux en pâture dans la zone protégée, sans même parler de l'augmenter ;
- La zone d'intervention est trop étendue. Comme indiqué plus haut, il est probable que la taille de la zone pastorale soit trop importante au regard du nombre d'animaux qui y paissent, ce qui pourrait déboucher sur une pression pastorale insuffisante ;
- L'évolution des politiques à l'échelon national : le Programme environnemental régional (et le projet pastoral) se fonde sur l'Accord-cadre agricole soumis à renégociation annuelle. La première phase du PER couvre quatre années. Toute prolongation du programme devra être adoptée après évaluation fin 2008 et rien ne garantit que le programme soit maintenu.

6.3 Défis

Le paysage culturel a été principalement façonné par l'activité agricole, elle-même influencée par la politique agricole nationale et, de plus en plus, par l'évolution des marchés extérieurs et les accords internationaux. La tendance actuelle à la mondialisation et à l'ouverture des marchés constitue un défi considérable pour l'agriculture norvégienne. Il est probable que le strict respect des règles de l'OMC entraînerait un net déclin de bien des modèles de production agricole en Norvège, sinon leur disparition pure et simple. On observe déjà une baisse préoccupante du nombre d'exploitants agricoles en activité et les terres cultivées disponibles actuellement sont plus que suffisantes pour maintenir un niveau acceptable de production alimentaire nationale.

Dès lors, de plus en plus de terres sont marginalisées, voire purement et simplement mises en jachère nue. Les taillis et les arbres grignotent ainsi petit à petit certains champs encore récemment cultivés. On observe le même phénomène dans les pâturages isolés : la forêt reprend ses droits sur certaines terres défrichées façonnées au fil des siècles par les troupeaux d'animaux domestiques. Cette évolution concerne également de nombreux parcs nationaux et zones protégées dont le classement devait pourtant beaucoup au paysage culturel.

A cet égard, l'un des défis sur le plan local a consisté à amener les autorités nationales à reconnaître que lorsque le Ministère de l'environnement décide de protéger une zone, ces mêmes autorités doivent débloquer des fonds nécessaires pour l'administrer afin d'y préserver les valeurs qui en ont justifié le classement.

L'objectif du Projet pastoral dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjord est d'encourager le pastoralisme dans la zone. Ainsi, le projet est susceptible de contribuer modestement à la préservation du paysage culturel et de son caractère ouvert tel qu'au moment de son classement. Toutefois, l'efficacité du projet de ce point de vue est incertaine. L'expérience issue de projets pastoraux et autres projets de recherche sur l'utilisation du cheptel pour contrôler la végétation a montré qu'il est indispensable d'exercer une pression pastorale importante pour obtenir l'effet escompté. L'intensité du pâturage est une condition essentielle pour atteindre l'effet désiré sur la végétation : il faut un nombre suffisant d'animaux paissant à l'hectare. Pour que le pastoralisme influe significativement sur les essences dominantes de buissons et d'arbres, il est important de maintenir une pression pastorale élevée durant toute la période d'estive. Au printemps et en automne, les animaux ont moins le choix des herbages et des plantes consommés qu'au plus fort de l'estive. Une concentration moindre d'animaux est alors suffisante pour obtenir les mêmes résultats en termes d'ouverture du paysage culturel que durant les mois d'été.

Dans le cadre du Projet pastoral mis en place dans la Zone paysagère protégée de Nærøyfjord, les animaux paissent librement dans toute la zone, sans clôtures ou presque pour les confiner dans certaines parties de la zone. Si le Projet pastoral montre que le nombre d'animaux en pâture est insuffisant pour obtenir l'effet recherché, c'est-à-dire pour maintenir l'ouverture du paysage, il pourrait s'avérer indispensable d'identifier les parties les plus importantes à valoriser de la zone et de les enclorre pour y maintenir un nombre suffisant d'animaux. Toutefois, enclorre en terrain accidenté est coûteux, ce qui pourrait constituer un obstacle financier.

Annexe 1. Matrice de synthèse d'évaluation d'étude de cas

Matrice de synthèse d'évaluation d'Euromountains sur l'adéquation du modèle d'étude de cas du Thème III. Municipalité d'Aurland, Sogn og Fjordane					
1. Indicateurs démographiques					
Population	1733	Hommes	882	Femmes	851
		Population de moins de 18 ans	241	Population de plus de 65 ans	301
Evolution démographique depuis 1991 (+ ou -)	-26	Taux de chômage (%)	2,7	Distance moyenne du domicile au travail (km)	18
Nombre moyen de personnes par ménage	2,5	Taux de propriété (%)	90	Population vivant sous le seuil national de pauvreté (%)	-
Densité de population (1) (région)	5	Densité de population (2) (Zone) d'Aurland	1,2	Densité de population (3) (zone d'étude)	1,2
2. Indicateurs économiques					
Secteurs (en %)					
Agriculture et sylviculture	9,4	Bien-être	14,9	Transformation alimentaire	1,1
Industrie minière	4,7	Bénévolat	-	Education	12,3
Industrie manufacturière	4,6	Transport	1,6	Tourisme	29
Fabrication	-	Commerce de gros, horeca	20,9	?	
PIB (ou équivalent) régional (si disponible)	89	?		?	
3. Indicateurs relatifs à l'utilisation des terres					
Hectares classés en zone agricole	970	Hectares de terres forestières (naturelles ou commerciales)	19 858		
Hectares de terres défrichées	21 720	Hectares de terrains constructibles	14 400	Hectares de terres valorisables mais inconstructibles	1 411 880
Terres situées à plus de 650 m d'altitude (en pourcentage de la superficie totale de la zone/région)	91	Terres situées à plus de 330 m d'altitude (en pourcentage de la superficie totale de la zone/région)	97	Hectares situés dans la zone couverte par l'étude (Aurland)	1 448 000
4. Indicateurs environnementaux					
Hectares couverts par des dénominations UE/ internationales	398 399	Hectares couverts par des dénominations régionales ou locales	466 179	Hectares situés dans des parcs nationaux	0
Nombre d'espèces protégées dans la zone	-	Nombre de paysages internationalement reconnus	1	Nombre de paysages reconnus régionalement ou localement	4
5. Indicateurs de transports et d'accessibilité					
Km de routes principales	146	Km de routes secondaires	178	Km de voie ferrée (transports publics seulement)	20
Nombre de gares ferroviaires	2	Nombre de lignes de transport public desservant la zone à l'heure	2		
Distance moyenne du médecin généraliste ou de la clinique les plus proches	20	Distance moyenne de la gare la plus proche	20	Distance moyenne du supermarché le plus proche	20
Distance moyenne de l'école primaire la plus proche	15	Distance moyenne du bureau de poste ou de l'agence bancaire la plus proche	20	Distance moyenne de la station d'essence la plus proche	20
Nombre de véhicules automobiles par ménage	1,5				
6. Indicateurs de communication					
Part des ménages équipés du téléphone (%)	100	Part des ménages équipés d'une connexion à l'internet haut-débit (%)	100		

Annexe 2.

Caractérisation de l'organisation des autorités territoriales dans les divers pays partenaires

Au sein de l'Union européenne, la NUTS (Nomenclature des unités territoriales statistique) a été mise en place pour faciliter les comparaisons territoriales. L'Union européenne elle-même identifie trois niveaux NUTS mais chaque Etat membre est libre de décliner cette nomenclature en niveaux infranationaux supplémentaires. Les niveaux NUTS n'existent pas tous systématiquement dans tous les pays. Les informations disponibles concernant les niveaux NUTS pour les pays partenaires du thème 2 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	NUTS 2	Nb	NUTS 3	Nb	NUTS 4	Nb	NUTS 5	Nb
France	Région	22	Département	96			Commune	36 000
Italie	Région	21	Province	104			Commune	8 101
Espagne	Communauté autonome	19	Province	52			Municipalité	??
Norvège	Comté	18			Municipalité	433		
Portugal								
Ecosse								

Annexe 3. Pays: Norvège – Caractérisation de la hiérarchie des autorités et conseils territoriaux

Conseil ou autorité territoriale (nombre)	NUTS	Historique	Mode d'élection	Compétences	Rôle/responsabilité dans la mise en œuvre des politiques	Compétences et modes d'intervention en soutien / valorisation des produits	Types de ressources financières et/ou de fonds gérés
Etat	1						
Conseil général/administration de comté (18)	2	Conseils généraux créés en 1838 : administrations de comté créées en 1975 en tant qu'autorité territoriale ; premières élections.	Election directe des Conseils généraux au suffrage universel depuis 1975.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique ; • Formation (enseignement secondaire supérieur [lycée] – 15-18 ans) ; • Transport ; • Tourisme ; • Culture. 	<i>L'échelon des comtés est sur la sellette en Norvège. Nombre de personnalités politiques sont favorables à des comtés moins nombreux et plus étendus afin de constituer un échelon politique majeur. Le contexte européen favorise cette tendance.</i>	Service régional doté d'experts de l'aménagement du territoire, de l'activité économique, etc. (l'agriculture bénéficie du soutien direct de l'Etat / du Gouvernement). Chaque comté élabore un plan quadriennal de développement régional.	Fonds publics et issus de l'activité économique propre pour le développement régional ; gestion partiellement directe et déléguée pour le surplus aux autorités, organismes et autres structures de gestion aux échelons territoriaux inférieurs (par exemple <i>Innovation Norway</i>).
Gouverneur de comté (18)	2	Fonction Créée en 1685. Jusqu'en 1975, le Gouverneur présidait le Conseil général.	Le Gouverneur de comté est nommé par le Roi / Gouvernement.	Le Gouverneur de comté est le premier représentant du Roi et du Gouvernement à l'échelon du comté. Ses principaux domaines de compétence sont la protection de l'environnement, l'agriculture, les finances des collectivités locales et les affaires familiales. Il joue également le rôle de gardien des droits civiques.	Le Gouverneur de comté applique les décisions du Gouvernement national. <i>Le rôle du Gouverneur est stable mais pourrait être remis en cause par les changements probables affectant le nombre et la taille des comtés.</i>	Des experts du Bureau du Gouverneur de comté supervisent et instruisent les activités locales. Le service de l'agriculture conseille directement les agriculteurs dans divers domaines et assure la promotion des produits agricoles.	Le Gouverneur de comté administre divers fonds de promotion de l'agriculture et du développement régional ; assure la coopération et la liaison avec l'administration du comté ainsi que les organismes, municipaux et autres, chargés de la gestion et de la dispersion des fonds.
Conseils régionaux <i>Regionråd</i> (Communautés de communes) (jusqu'à 5 par comté)	3	Groupements de municipalités apparus ces dix à quinze dernières années. Les régions de Nord-Gudbrandsdalen et de Valdres, se composant chacune de six municipalités, ont été fondées en 1993.	Les Conseils régionaux se composent de deux à trois représentants politiques de chaque municipalité participante ; ils peuvent se doter d'un Comité exécutif plus restreint.	L'objectif général des conseils régionaux consiste à travailler sur des domaines communs et à défendre les intérêts du territoire auprès des autorités du comté et du pouvoir central.	Les Groupements de municipalités sont des organes volontaires. Ils compensent la taille limitée des collectivités locales et leur pouvoir d'action relativement faible. <i>Ils sont particulièrement intéressants du point de vue du développement local.</i>	La plupart des conseils régionaux emploient un personnel très restreint. Les questions pratiques et l'application des décisions du conseil sont essentiellement prises en charge par le personnel des municipalités.	En Oppland, les régions de Nord-Gudbrandsdalen et de Valdres sont investies de l'autorité de gestion des fonds de développement mis à disposition par diverses sources, dont l'Etat. Que ce soit en Oppland ou en Sogn og Fjordane, les conseils régionaux ont conclu des accords de partenariat avec le conseil général et sont chargés de la mise en œuvre de certaines initiatives de développement inscrites au plan du comté.

<p>Municipalités/ Communes (433)</p>	<p>4</p>	<p>Créées en 1837 en application des Décrets sur les collectivités locales.</p>	<p>Election directe au suffrage universel (masculin depuis 1896, féminin depuis 1910).</p>	<p>Compétences statutaires : Enseignement primaire et secondaire inférieur (collège), services sociaux, voirie municipale, gestion de l'eau et des eaux usées, règlement de zonage.</p>	<p><i>L'échelon municipal est sur la sellette en Norvège. Nombre de personnalités politiques sont favorables à des municipalités moins nombreuses et plus étendues, ressemblant davantage à des unités de niveau NUTS 3.</i></p>	<p>Les principales sources de revenus des municipalités proviennent de la fiscalité locale (impôt sur le revenu et immobilier) et de l'aide de l'Etat. Nombre de municipalité de montagne tirent des revenus de l'exploitation de centrales hydroélectriques.</p>
---	----------	---	--	---	--	---